

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 21 mars 2023, à 18 h 30, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:
Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #5 - Samuel Larochelle

La séance est présidée par son honneur la pro- maire, Mme Marie-Hélène Ménard, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

29-03-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Dépôt dans le programme PRIMEAU
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

30-03-23

3.1 - Dépôt dans le programme PRIMEAU

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La pro-maire invite les personnes présentes à la période de questions.

31-03-23

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 18 h 45.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Marie-Hélène Ménard, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mme Marie-Hélène Ménard
Pro-maire

Mme Nancy Blanchard
Directrice générale